

CRPE – Admission

200 questions pour réussir l'entretien de motivation et les mises en situation professionnelle

Michèle Guillemineot

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Sommaire

INTRODUCTION	7
1. Devenir professeur des écoles.....	7
De l'énergie à revendre.....	7
Pédagogie et adaptabilité.....	8
Accès au métier.....	8
Formation et entrée dans le métier.....	9
2. Les épreuves d'admission	10
Présentation des épreuves d'admission.....	10
Descriptif de la deuxième épreuve orale.....	11
3. Les attentes du jury	12
4. Conseils et méthodologie pour réussir	14
5. Le nouveau concours.....	15
Principes généraux de la réforme 2026.....	15
Épreuves d'admissibilité (écrites).....	15
Épreuves d'admission (orales).....	16

PARTIE I

La motivation.....	19
1 Personnalité du candidat et attrait pour le métier de professeur des écoles	21
1. Questions 1 à 16.....	21
2. Réponses 1 à 16	22
2 Expérience du candidat.....	27
1. Questions 17 à 31	27
2. Réponses 17 à 31	28

3	Connaissance de l'environnement professionnel et des missions du professeur des écoles	32
	1. Questions 32 à 46	32
	2. Réponses 32 à 46	33
4	Réflexion sur la pratique et les enjeux du métier	38
	1. Questions 47 à 60	38
	2. Réponses 47 à 60	39

PARTIE II

Mises en situation d'enseignement

1	Les leçons et les devoirs	45
	1. Questions 61 à 76	45
	2. Réponses 61 à 76	46
2	L'évaluation	53
	1. Questions 77 à 97	53
	2. Réponses 77 à 97	55
3	La pédagogie	64
	1. Questions 98 à 113	64
	2. Réponses 98 à 113	66
4	Les sanctions et punitions	73
	1. Questions 114 à 120	73
	2. Réponses 114 à 120	74
5	Le numérique	78
	1. Questions 121 à 127	78
	2. Réponses 121 à 127	79

6	Élèves à besoins éducatifs particuliers, différenciation	83
	1. Questions 128 à 135	83
	2. Réponses 128 à 135	84
7	Travail en équipe, enseignements, autorité et autres	91
	1. Questions 136 à 150	91
	2. Réponses 136 à 150	93

PARTIE III

Mises en situation de vie scolaire 109

1	La sécurité	111
	1. Questions 151 à 153	111
	2. Réponses 151 à 153	112
2	La surveillance	114
	1. Questions 154 à 161	114
	2. Réponses 154 à 161	115
3	L'encadrement, les sorties.....	119
	1. Questions 162 à 166	119
	2. Réponses 162 à 166	120
4	Le climat scolaire, harcèlement et vivre-ensemble	123
	1. Questions 167 à 183	123
	2. Réponses 167 à 183	125
5	Coéducation et parents	142
	1. Questions 184 à 187	142
	2. Réponses 184 à 187	143

6	Laïcité, droits et devoirs	147
	1. Questions 188 à 189	147
	2. Réponses 188 à 189	148
7	Questions d'actualité et évolutions récentes	150
	1. Questions 190 à 200	150
	2. Réponses 190 à 200	151

CONCLUSION.....	153
-----------------	-----

ANNEXES

1	Annexe 1	155
	Texte réglementaire des épreuves d'admission (arrêté du 25 janvier 2021).....	157
2	Annexe 2	159
	Textes réglementaires du concours externe bac + 3 (arrêtés du 17 avril 2025, JO du 19 avril 2025).....	159
3	Annexe 3	160
	Charte de la laïcité à l'école	160



Introduction

1. Devenir professeur des écoles

« Devenir enseignant, c'est exercer un métier passionnant et exigeant. Celui de participer à la construction de la société en transmettant son savoir et en valorisant les compétences des élèves. Être enseignant offre la possibilité de se renouveler chaque jour et d'être acteur d'un système éducatif en évolution.

S'adapter au profil de chaque élève, pour lui permettre de développer son potentiel et lui transmettre les valeurs de citoyenneté ; faire évoluer ses cours grâce au numérique et en actualisant ses propres connaissances [...] » (ministère de l'Éducation nationale dans sa lettre « Devenir enseignant »).

Les enseignants de l'école primaire sont des enseignants dits « polyvalents ». À ce titre, ils doivent assumer et assurer l'enseignement de l'ensemble des domaines d'activité ou des disciplines qui figurent dans les programmes d'enseignement pour l'école primaire. Guidé par l'ambition de favoriser la réussite scolaire des élèves dont il a la responsabilité, l'enseignant doit mobiliser des compétences didactiques et pédagogiques dans l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines, mais également des compétences relationnelles. C'est aussi un métier qui permet de concilier vie professionnelle et vie personnelle. C'est avant tout un métier valorisant, dont la mission première est de développer le potentiel de chaque élève, afin de lui fournir les clés nécessaires pour réussir son parcours scolaire, lui donner le goût d'apprendre tout au long de sa vie et de penser par lui-même.

En incarnant les valeurs de l'École républicaine, l'enseignant endosse une autre responsabilité : celle de passeur de principes fondateurs, en particulier la laïcité et l'égalité. À travers son enseignement, il permet aux élèves de faire l'apprentissage du vivre-ensemble afin de devenir des citoyens capables de s'intégrer dans une société démocratique et de respecter les valeurs de la République.

De l'énergie à revendre

La fonction de professeur des écoles exige de nombreuses qualités : rigueur, patience, sens de l'écoute et autorité naturelle. De plus, enseigner toutes les matières dans une même semaine, du français à la peinture, demande une énergie redoublée, et une certaine culture générale !

Introduction

Pédagogie et adaptabilité

En maternelle comme en école élémentaire, il faut savoir capter l'attention des enfants, et s'adapter en permanence. Donner et redonner les consignes, gérer les tensions, les disputes et les caprices fait partie du programme quotidien. Si le métier se révèle fatigant physiquement et nerveusement, guider les premiers pas des écoliers dans la vie procure de grandes satisfactions.

Accès au métier

La première étape à franchir pour devenir professeur des écoles consiste à obtenir un master, MEEF de préférence, avec une spécialité ou un parcours enseignement du 1^{er} degré. Ce parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est adossé à un parcours de **licence généraliste**. Il est dispensé en partie dans un lycée et en partie dans une université pendant les trois années de licence (L1, L2 et L3).

Ce parcours préparatoire au professorat des écoles permet de se préparer à devenir professeur des écoles avec :

- des enseignements de culture générale et pluridisciplinaires dispensés au lycée (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie, philosophie morale et politique, arts, EPS, langue vivante étrangère) ;
- des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés à l'université correspondant au parcours de licence choisi ;
- des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en 1^{re} et 2^e années de licence ;
- un stage de mobilité internationale en troisième année de licence.

Puis il faut passer le CRPE (concours de recrutement de professeur des écoles).

Dans certains cas, vous n'avez pas à justifier de diplômes :

- si vous êtes père et mère d'au moins 3 enfants ou sportif de haut niveau ;
- si vous avez été ou êtes fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation ou maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération.

» Les troisièmes concours

Il n'est pas nécessaire de détenir un diplôme ou titre spécifique pour s'inscrire au troisième concours. Vous devez justifier de 5 années d'activités professionnelles effectuées dans le privé ou dans la fonction publique mais, dans ce dernier cas, avec un contrat de droit privé. Toutes les activités professionnelles rémunérées sont prises en compte à partir du moment où elles ont été effectuées sous un régime de droit privé. Il n'est pas nécessaire que ces activités aient été faites dans une seule entreprise.

Vous devez également remplir les conditions pour accéder à la fonction publique : nationalité, droits civiques et absence de condamnation, service national, aptitude physique.

» Les concours internes

Si vous êtes déjà agent de la fonction publique, justifiez de 3 années de services publics et le diplôme requis, vous pouvez vous présenter à un concours interne (sauf celui de l'agrégation interne, réservé aux agents titulaires justifiant d'un Master et de 5 années de services publics).

Les services effectués dans une administration d'un pays membre de l'Union européenne peuvent être pris en compte au même titre que les services effectués en France. Les missions exercées doivent avoir été accomplies en qualité de fonctionnaire ou dans une position qui y est assimilée.

Dans tous les cas vous devez également remplir les conditions pour accéder à la fonction publique : nationalité, droits civiques et absence de condamnation, service national.

Au CRPE, il existe plusieurs concours internes : le 1^{er} concours interne ouvert aux seuls instituteurs titulaires et le 2nd concours interne ouvert aux agents de la fonction publique.

Formation et entrée dans le métier

Pour devenir professeur des écoles, la réussite au concours est donc une étape obligatoire qui suppose de bonnes connaissances, à la fois pratiques et théoriques. Les INSPÉ (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) forment aux métiers du professorat, de l'éducation et de la formation. Ils proposent aux étudiants un parcours en quatre semestres, permettant la validation d'un diplôme national de master : le master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master ou les candidats déjà titulaires d'un master (et non plus en première année) pourront se présenter aux concours externes de recrutement des professeurs.

Pour être nommés stagiaires, les lauréats devront justifier de la détention d'un master. Ainsi, l'étudiant en deuxième année de master sera pleinement étudiant, et il devra être détenteur d'un diplôme de master pour être nommé stagiaire.

L'objectif des INSPÉ est de fournir ce bagage théorique de haut niveau, mais aussi d'accompagner l'entrée dans le monde professionnel des futurs enseignants grâce à :

- des cours liés à la/aux discipline(s) du futur enseignant ;
- des enseignements orientés vers la pratique du métier, permettant de se familiariser avec la future vie en classe ;
- de nombreux stages dès la première année de master ;
- des cours partagés avec tous les autres futurs professionnels de l'éducation ;
- une spécialisation progressive, en fonction de son orientation.

Introduction

Cet ouvrage propose une aide à la seconde partie de l'épreuve d'entretien. Des questions sont regroupées par thèmes et permettent non seulement un entraînement supplémentaire à votre préparation, mais également une évaluation possible de vos connaissances. C'est dans ce but que les réponses apparaissent à la suite de chaque liste thématique de questions. Utilisez ce support autant de fois que possible afin d'acquérir une aisance dans les réponses.

Pour préparer les épreuves du concours et compléter votre formation, vous pouvez également vous référer aux autres ouvrages déjà parus aux éditions Studyrama :

- *CRPE – Admissibilité – Toutes les épreuves ;*
- *CRPE – Admissibilité – L'épreuve de français ;*
- *CRPE – Admissibilité – L'épreuve de mathématiques ;*
- *CRPE – Admission – Toutes les épreuves ;*
- *CRPE – 200 questions de préparation à la leçon de français et de mathématiques ;*
- *CRPE – 200 questions sur le développement et la psychologie de l'enfant ;*
- *CRPE – 200 questions sur le système éducatif et les valeurs de la République ;*
- *CRPE – 200 questions sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.*

2. Les épreuves d'admission

Présentation des épreuves d'admission

L'admission repose sur deux ou trois épreuves orales.

» Une première épreuve orale intitulée « leçon »

Cette première épreuve a pour objet la conception et la présentation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. La leçon porte sur le français et les mathématiques avec à chaque fois 10 à 15 minutes d'exposé et 15 à 20 minutes d'entretien.

Durée : 1 heure (avec préparation de 2 heures), coefficient 4.

» Une deuxième épreuve orale d'entretien

Cette deuxième épreuve orale d'entretien se déroule en deux parties :

- la première partie (30 minutes) est consacrée à l'**EPS**, la connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant ;

- la deuxième partie, commune à tous les concours d'enseignement et d'éducation, consiste en une **épreuve d'entretien de motivation** divisée en deux séquences (voir descriptif ci-après).

» Une épreuve facultative : oral de langue vivante étrangère

Cette épreuve qui dure 30 minutes est notée sur 20. Seules les notes au-delà de 10 sont prises en compte.

Descriptif de la deuxième épreuve orale

La deuxième épreuve se compose de deux parties :

- la première partie de cette épreuve consiste en un entretien de motivation au cours duquel le jury vérifie l'adhésion du candidat aux valeurs du service public, ainsi que ses motivations à intégrer le corps des enseignants du premier degré. Elle doit également permettre au candidat de faire valoir son parcours et de valoriser ses travaux de recherche, ses stages, son engagement associatif... De manière assez classique, cet entretien commence par une présentation du candidat (5 minutes) et se poursuit par un échange avec le jury (10 minutes) ;
- dans un second temps, le candidat est soumis à deux mises en situation professionnelle : l'une d'enseignement, l'autre de vie scolaire. À travers ces mises en situation, le jury évalue sa capacité à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, etc.) et à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. La durée totale de ces mises en situation est de 20 minutes.

Cette épreuve permet d'évaluer si le candidat est en mesure de s'investir pleinement dans sa mission de professeur des écoles.

Il vous faut donc acquérir des **compétences** :

- en expression orale ;
- en connaissance du système éducatif ;
- en connaissance du développement de l'enfant ;
- sur le fonctionnement de l'école ;
- sur les valeurs de l'école ;
- sur les programmes scolaires ;
- sur la place du professeur des écoles dans l'institution, son rôle, ses missions, ses obligations.

Ce programme est vaste, mais il va permettre d'évaluer la motivation du candidat à devenir un professeur des écoles : **a-t-il saisi toutes les implications que cela comporte et s'est-il procuré toutes les informations nécessaires à l'exercice de son futur métier ?**

3. Les attentes du jury

On attend des candidats qu'ils fassent preuve d'un minimum de culture générale pour ce qui est, au moins, des connaissances qui permettent d'enseigner les programmes. L'expression et la communication sont des aspects importants, pour ne pas dire fondamentaux. Il est également attendu que le candidat puisse prendre appui sur ses pratiques personnelles, d'animation, d'encadrement dans le cadre d'un enseignement à l'école. Les questions posées ont pour objectif de vérifier la compréhension du métier par le candidat, mais aussi sa capacité à analyser, à justifier spontanément ses choix, à les argumenter et à les illustrer par des exemples.

Les *a priori*, les lieux communs et les jugements à l'emporte-pièce radicaux ne permettent pas de rendre compte de la capacité d'un futur enseignant à nuancer son jugement, à prendre du recul pour apprécier avec finesse une problématique. Pareillement, une simple réponse en « oui » ou « non » ne peut suffire si elle n'est pas suivie de précisions qui servent de justification ou d'argumentation. Il peut être enfin demandé aux candidats de se positionner face à telle ou telle problématique. La conviction et l'authenticité font partie des points observés.

Le fait de délayer avec excès son discours pour jouer sur le temps n'est pas favorable au candidat. Certaines conduites, comme l'agressivité, sont sanctionnées par les jurys. Veillez à rester aimable et souriant bien que sérieux et ne laissez pas prise à des interprétations non justifiées d'attitudes du jury. Ce n'est pas parce qu'un membre du jury sourit que ce sourire s'adresse à vous ou à vos propos et, de la même façon, s'il fronce les sourcils, il ne remet pas forcément en question votre idée. Il ne s'agit pas forcément d'apporter la réponse juste, mais d'être capable de prendre du recul et d'envisager cette réponse sous l'angle des compétences exigées d'un professeur des écoles. Connaître le référentiel des compétences est donc un incontournable.

» Ce que le jury attend de vous

- Des attitudes :
 - une bonne qualité d'expression et de communication ;
 - une bonne connaissance du système éducatif ;
 - une bonne culture générale ;
 - une capacité d'écoute et de réflexion ;
 - une ouverture d'esprit ;
- Des compétences :
 - être capable d'argumenter avec clarté, concision et savoir justifier ses prises de position ;
 - être capable de se projeter comme futur enseignant et avoir des connaissances solides sur le métier ;
 - être capable de communiquer correctement avec une élocution correcte.

» Ce que le jury sanctionne dans l'entretien

- Une expression approximative et confuse dans un « mauvais » français ;
- une communication figée ;
- des formes d'agressivité ;
- une connaissance insuffisante du système éducatif ;
- l'existence de préjugés racistes ;
- des prises de position inadaptées.

Extrait des rapports de jury 2024 :

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé les prestations qui ont fait montre d'honnêteté et d'authenticité d'un propos préparé et clairement motivé, énoncées dans un langage adapté et affichant une élocution maîtrisée.

« Le jury recommande de :

- *Préparer ce temps d'échanges en conservant une liberté d'organisation des idées pour la présentation du parcours et des motivations (pas de plan type) en investissant les cinq minutes allouées.*
- *Éluder des expériences personnelles dénuées d'intérêt professionnel.*
- *Articuler le parcours de formation et l'expérience professionnelle antérieure avec les missions du professeur des écoles.*
- *Conscientiser et objectiver les motivations réelles, les justifier par des arguments pertinents, ne pas se limiter à des envies de devenir professeur des écoles suite à un événement ponctuel (confinement) ou à des rêves d'enfants ("devenir maîtresse").*
- *Rester réaliste par rapport à ce qui a été appris pendant les stages : les stages et contrats apportant une expérience concrète doivent être valorisés quant à la prise en compte de la réalité des contextes d'exercice et à l'expression d'une analyse qui participe à la construction de gestes professionnels. Pour autant, trois semaines de présence en classe ne peuvent suffire à maîtriser la pédagogie et la didactique !*
- *Adopter une attitude et une posture positives et engagées.*
- *Envisager plus finement ses représentations du métier en distinguant davantage les caractéristiques des différentes professions des acteurs travaillant autour de l'élève/enfant (enseignant, AESH, ATSEM, animateur...) et en précisant les modalités de leur partenariat. »*

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé la capacité à s'adapter aux situations proposées et à faire évoluer les représentations et le cheminement réflexif au cours de l'entretien, tout autant que la prise de recul, les réponses de bon sens, la conscientisation et la verbalisation de la nécessité de mobiliser le collectif, l'esprit de la coéducation.

4. Conseils et méthodologie pour réussir

Les attentes du jury sont identifiées. Il s'agit donc d'y répondre au mieux. Le programme est vaste et s'étend de la connaissance du système éducatif aux enjeux de l'enseignement. Il est difficile pour un candidat de répondre instantanément aux diverses questions posées par les membres de jury, de fonctions différentes au sein du système éducatif. Il est ainsi parfois plus judicieux de répondre « Je ne sais pas » que de se lancer dans des approximations qui ne convaincront aucun jury. Savoir être modeste et savoir s'adapter sont les maîtres-mots !

Ce sont des épreuves orales qui font la part belle au dialogue, aux échanges, à la communication, à l'argumentation, à la prise de position (et de risques). Ces épreuves vont pointer les candidats qui ont pu réussir les écrits par un « bachotage » assidu, mais qui se révèlent moins à l'aise face à un jury, et dont la culture générale et du métier sont insuffisantes. Et ce n'est pas seulement à grand renfort de fiches que vous pouvez exceller, mais c'est en enrichissant votre culture par des questions, en vous entraînant à répondre, à argumenter, à clarifier vos prises de position, à expliciter des termes professionnels, et à formuler correctement dans un français soutenu.

L'entretien a une durée fixe. Les questions permettent au candidat de préciser telle ou telle notion, de réfléchir à un point précis, de faire appel à ses connaissances, d'approfondir un aspect du métier. Il faut être très attentif à la question posée qui peut comporter plusieurs questions avec des nuances. Éventuellement, le candidat peut reformuler la question pour s'assurer de sa bonne compréhension.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'un débat d'idées et il est indispensable de tenir compte des contre-arguments avancés, d'une objection en reconsidérant alors sa réponse. Attention à ne pas s'engager sur le terrain des idées reçues, des préjugés.

Les exemples choisis pour illustrer le propos doivent être précis.

Il vous faut donc :

- être capable de comprendre les mises en situation proposées ;
- connaître le système scolaire, avoir des connaissances sur l'éducation et sur le développement de l'enfant ;
- être capable d'une certaine pratique ;
- être capable d'une réflexion sur cette pratique ;
- être capable de vous projeter dans le métier ;
- être capable d'établir un dialogue de qualité en tant que futur enseignant avec le jury ;
- être capable d'enrichir votre argumentation par des exemples (vécus ou rapportés) qui sortent des réponses habituelles ;
- être capable de montrer votre intérêt, votre envie, bref votre motivation pour le métier.

5. Le nouveau concours

Principes généraux de la réforme 2026

Le concours externe sera accessible dès la licence (bac + 3) ; il coexiste avec les voies bac + 5 pendant la période transitoire (2026-2027).

Les épreuves écrites et orales s'appuient sur les programmes de cycle 4 (classes de 5, 4, 3) pour les disciplines français et mathématiques, ainsi que sur les programmes des cycles 1 à 3 pour les autres domaines.

Pour l'épreuve disciplinaire de français, le programme retenu inclut aussi la partie « Étude de la langue » des programmes de français de lycée (2^{nde} et 1^{re}) pour mieux outiller la réflexion didactique.

De même, pour les mathématiques, le programme inclut le contenu du cycle 4 et certains éléments de « Nombres et calculs » du programme de 2^{nde}.

Le candidat doit donc maîtriser les savoirs disciplinaires, mais aussi les capacités de transposition didactique afin d'enseigner aux cycles primaires (cycles 1 à 3).

Épreuves d'admissibilité (écrites)

À partir de la session 2026, les épreuves écrites du concours externe bac + 3 sont au nombre de deux pour la plupart des candidats (externes).

» Épreuve 1 : français et mathématiques (durée 4 heures, coefficient 5)

Cette nouvelle épreuve combine les deux disciplines dans une seule épreuve avec deux parties indépendantes.

Partie français

- Lecture d'un texte (extrait de roman, essai, nouvelle, etc.) d'au maximum 500 mots.
- Trois phases : étude de la langue (grammaire, syntaxe, orthographe), compréhension lexicale, et réflexion à partir du texte (court développement argumenté).

Partie mathématiques

- Plusieurs exercices ou problèmes, couvrant les notions du programme de cycle 4 (et quelques notions de « Nombres et calculs » du programme de 2^{nde})
- L'épreuve évalue la capacité à mobiliser les connaissances, raisonner, résoudre des problèmes, proposer des démonstrations, etc.

La note est sur 20, chaque partie pesant 10 points (c'est-à-dire que la partie français et la partie mathématiques ont chacune une note sur 10).

Une note inférieure ou égale à 2,5/10 dans l'une des deux parties est éliminatoire (c'est-à-dire que le candidat est disqualifié s'il n'atteint pas ce seuil dans l'une des deux).

Introduction

» Épreuve 2 : Domaine « Application » (durée 4 heures, coefficient 3)

Cette épreuve porte sur les autres domaines d'enseignement (hors français et mathématiques). On y retrouve des matières comme :

- histoire-géographie & enseignement moral et civique (EMC) ;
- sciences et technologie ;
- arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) ;
- langue vivante (dans le cas du concours spécial ou selon options).

Le candidat doit choisir un sujet parmi plusieurs (généralement trois sujets offerts dans différentes disciplines) et y répondre *via* une démarche d'analyse, de mise en situation ou de conception de progressions/démarches pédagogiques.

L'épreuve est notée sur 20.

Le programme de cette épreuve « Application » s'appuie sur les programmes en vigueur des cycles 1 à 3 pour ces disciplines, avec des attendus de savoirs, de compétences, et de capacités d'enseigner.

Dans le domaine des arts, l'épreuve porte sur un corpus d'œuvres fixé et renouvelé tous les deux ans, à connaître par les candidats.

En histoire/géographie/EMC, les questions peuvent demander des productions écrites argumentées, des cartes, des croquis, des schémas, frises, etc.

Épreuves d'admission (orales)

Les candidats admissibles après les écrits passent des épreuves orales. Pour le CRPE 2026, les modalités sont les suivantes (ou en cours de consolidation).

(Source : vocation-crpe, CNED, sites spécialisés)

» Épreuve de leçon (orale)

Le candidat présente une leçon dans les domaines français ou mathématiques ; il choisit l'une de ces deux disciplines.

Durée : environ 3 heures de préparation, suivi de l'exposé devant le jury.

Coefficient : généralement 4.

L'épreuve doit démontrer à la fois la maîtrise disciplinaire et la capacité à concevoir une séance d'enseignement adaptée à l'école primaire (progression, différenciation, gestion de classe, objectifs d'apprentissage, remédiation, évaluation, etc.).

» Épreuve d'entretien / mise en situation / motivation + EPS

Durée : environ 1 h 05 (1 h 05) pour l'ensemble de l'entretien.

Coefficient : 2 (selon certains sites) ou 3 selon versions.